



Audit de la Cour des comptes : Gestion du parc automobile du SPW

Le SPW n'a pas attendu la publication du rapport pour agir !

Le SPW a pris connaissance dernièrement du rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à la gestion du parc de véhicules du Service public de Wallonie.

Ces travaux ont eu lieu entre novembre 2017 et août 2018 sur base d'un échantillonnage de 77 dossiers.

Son Comité stratégique a déjà pris acte des constatations et recommandations que la Cour a mis en évidence dans son audit et ajoute que le SPW n'a pas attendu la publication de ce rapport final pour prendre une série de mesures.

Dés le début des travaux d'audit, le Service public de Wallonie a mis en place un groupe de travail, rassemblant l'ensemble de ses directions générales, chargé d'élaborer un plan d'actions.

3 grandes initiatives ont ainsi d'ores et déjà été prises :

1. La mise en place d'une nouvelle « Car Policy » ;
2. Le développement d'un nouveau logiciel de gestion SILOG (système d'information logistique) ;
3. Diverses mesures/actions visant une meilleure gestion du parc automobile du SPW et à son verdissement.

Abroger la circulaire de 2013 au profit d'une nouvelle « Car Policy »

À la suite de ces premiers travaux, le groupe de travail a tout d'abord établi que le corpus réglementaire actuel, à savoir une circulaire du 29 août 2013 complétée par une série de documents, n'était pas suffisant et devra clairement être revu. Le SPW proposera en conséquence au Gouvernement wallon d'abroger la circulaire actuelle et de mettre en œuvre une nouvelle circulaire faisant référence à « une Car policy du SPW » qui permettra de répondre à une série de questions telles :

- Quels rôles entre les différentes entités du SPW ?
- Qui contrôle ?
- Quelles modalités d'utilisation d'un véhicule de service ou de fonction ?
- Quid de l'harmonisation de la gestion des immatriculations, assurances, des accidents, des budgets, des déclassements, etc. ?
- Quid du verdissement de la flotte ?
- Etc.

Ce nouveau cadre référera également à une **charte de bonne utilisation d'un véhicule** de service ou de fonction fixant non seulement les règles et les exigences minimales à respecter ou encore les

bonnes pratiques, mais aussi les procédures disciplinaires auxquelles les agents s'exposent en cas de non-respect.

Utilisation de SILOG par tous les services du SPW dès début 2020

SILOG, dans sa partie portant sur la gestion de la flotte de véhicules du SPW (car il centralise aussi toute la gestion liée à l'informatique, la téléphonie, l'imprimerie, l'économat ou encore l'habillement), permet un suivi de tout le cycle de vie du bien, son achat, son inventaire, sa consommation, son suivi régulier, les contrôles et son déclassement. Le contrôle sera ainsi facilité par l'usage du nouveau logiciel, toutes les données étant désormais centralisées.

Notons, par ailleurs, que de nouveaux outils de géolocalisation permettront le suivi des consommations des véhicules que ce soit en termes de kilométrage, mais aussi en termes de carburant et d'usage (privé ou professionnel).

Ce Système d'information logistique est en cours de développement, mais plusieurs services s'en sont déjà emparés depuis plusieurs mois. L'ambition de notre service public est que toutes les entités du SPW aient migré vers ce nouvel outil au cours de l'année 2020.

Améliorer la gestion des véhicules sur tout leur cycle de vie

Si la mise en place d'un groupe de travail début 2018 a permis de mieux préciser les rôles de chacun des services du SPW, il a aussi généré **une série d'états des lieux** qui vont permettre :

- **Une meilleure analyse des besoins**, facilitant par exemple le transfert d'un véhicule d'une entité vers une autre en conservant la même immatriculation depuis son entrée dans la flotte du SPW jusqu'à sa sortie.
- **Un suivi de la politique de verdissement de la flotte du SPW** : l'objectif étant d'atteindre 80% de véhicules verts (non fossiles) et de diminuer notre flotte de 13% à l'horizon 2030. Le parc automobile du SPW comporte à l'heure actuelle 2238 véhicules (dont 217 véhicules lourds) pour un budget annuel d'environ 12M€ tout compris (achats, entretiens, assurances, carburants, etc.)
- **Une meilleure gestion des sinistres** : Le SPW va pouvoir accéder à la plate-forme de gestion informatisée de la compagnie qui assure ses véhicules ce qui permettra de consulter et modifier les informations concernant les polices ou les sinistres.
- Ou encore un **meilleur suivi des entretiens et réparations, des déclassements, de l'inventaire ou encore des contrôles et reportages facilités.**

Ce travail s'est fait et se fera en parfaite collaboration avec le Gouvernement wallon qui souscrit pleinement aux initiatives prises par son administration.